



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire** du conseil municipal local tenue le **mardi 6 juillet 2021** au Centre communautaire de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Maire:	Brent Montgomery
Conseillers :	Maureen Bédard
	Raymond Bureau
	David Hogan
	Thomas Lavalée
	Shelley MacDougall
	Dorothy Noël

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Brent Montgomery.

Également présents :

Directrice générale et secrétaire-trésorière :	Heidi Lafrance
Inspecteur municipal :	Stacy Gagné
Contremaître aux Travaux publics :	Dany Laberge

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

01-07-21

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous. Aucun sujet n'est ajouté.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
  - 3.1. Séance ordinaire du 7 juin 2021
- 4. Période de questions**
- 5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes**
- 6. Avis de motion et règlements**
  - 6.1. Adoption règlement no 241 modifiant le règlement no 218 sur la gestion contractuelle
  - 6.2. Adoption du règlement no 242 Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) abrogeant et remplaçant le règlement no 223
  - 6.3. Avis de motion concernant le règlement no 243 modifiant le règlement de zonage no 148 sur les dispositions particulières des piscines résidentielles
  - 6.4. Adoption du projet de règlement no 243 modifiant le règlement de zonage no 148 sur les dispositions particulières des piscines résidentielles
- 7. Administration**
- 8. Finances**
  - 8.1. Comptes fournisseurs pour juin 2021

**9. Sécurité publique**

- 9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour juin 2021
- 9.2. Mise à jour de la liste des membres du Service de sécurité incendie

**10. Travaux publics et hygiène du milieu**

- 10.1. Rapport du responsable du Service des travaux publics
- 10.2. Programme Roulez Vert en collaboration avec Bornes Québec

**11. Urbanisme et environnement**

- 11.1. Rapport des permis délivrés pour juin 2021
- 11.2. Rapport de l'inspecteur municipal
- 11.3. Dérogation mineure – lot 6 416 597
- 11.4. Premier projet de résolution : Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – 2355, Boulevard Valcartier – Vallée Jeunesse
- 11.5. Demande de prolongation de délai pour le démantèlement du site Barkskins sur les lots 2 196 997, 2 197 002, 3 358 692 et 6 102 365
- 11.6. Dossier 200-17-031544-208 Cour supérieure – lot 3 982 090

**12. Loisirs, culture et vie communautaire**

- 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs
- 12.2. Demande de financement dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) – Programme Accès-Loisirs Aînés

**13. MRC et dossiers régionaux**

**14. Affaires diverses**

**15. Levée de la séance**

---

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

02-07-21

**3.1 Séance ordinaire du 7 juin 2021**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 7 juin 2021.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

**5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES**

---

***Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux – ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :***

Dans une lettre datée du 21 juin 2021, la ministre des Affaires municipales informe la Municipalité qu'elle pourra bénéficier d'un montant maximal de 151 145\$ dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux* (PRABAM). Ce programme est issu du *Plan d'action pour le secteur de la construction* qui vise à tirer pleinement profit du *Plan québécois des infrastructures et à relancer l'économie* dans le contexte où elle a durement été touchée par la pandémie. Les travaux admissibles visent

les infrastructures suivantes : hôtel de ville, caserne de pompiers, garage, entrepôt municipal, centre ou salle communautaire. Pour être admissibles, les travaux doivent être réalisés entre le 1<sup>er</sup> juin 2021 et le 31 mai 2023.

***Report des échéances du paiement de la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec 2021 – ministère de la Sécurité publique :***

Le gouvernement du Québec a adopté, le 2 juin 2021, un règlement temporaire afin de reporter les paiements prévus les 30 juin et 31 octobre 2021, en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec. Par conséquent, les dates d'échéance pour les versements de la facture de l'année 2021 seront respectivement reportées au 30 septembre et au 1<sup>er</sup> décembre 2021.

**6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

---

03-07-21

**6.1 Adoption du règlement no 241 modifiant le règlement no 218 sur la gestion contractuelle**

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 juin 2021 ;

Considérant qu'un projet de règlement no 241 modifiant le règlement no 218 sur la gestion contractuelle a été déposé à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 juin 2021;

Considérant qu'une copie du règlement no 241 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement ;

Considérant que la secrétaire-trésorière mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

1. Dans un contexte de pandémie de la COVID-19, le gouvernement réitère sa volonté de soutenir l'économie québécoise en fixant des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.
2. Prévoir des règles de passation des contrats pour ceux qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique.

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement no 241 modifiant le règlement no 218 sur la gestion contractuelle.

04-07-21

**6.2 Adoption du règlement no 242 Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) abrogeant et remplaçant le règlement no 223**

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 juin 2021 ;

Considérant qu'un projet de règlement no 242 Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) abrogeant et remplaçant le règlement no 223 a été déposé à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 juin 2021;

Considérant qu'une copie du règlement no 242 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement ;

Considérant que la secrétaire-trésorière mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante; règlement qui vise à unifier les règlements sur la sécurité publique sur

le territoire de la MRC de la Jacques-Cartier pour une application uniforme par les policiers de la Sûreté du Québec.

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement no 242 Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) abrogeant et remplaçant le règlement no 223.

**6.3 Avis de motion concernant le règlement no 243 modifiant le règlement de zonage no 148 sur les dispositions particulières des piscines résidentielles**

Madame Dorothy Noël, conseillère, donne avis de motion que le règlement no 243 modifiant le règlement de zonage no 148 sur les dispositions particulières des piscines résidentielles sera présenté pour adoption.

05-07-21

**6.4 Adoption du projet de règlement no 243 modifiant le règlement de zonage no 148 sur les dispositions particulières des piscines résidentielles**

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 juillet 2021 ;

Considérant qu'une copie du projet de règlement no 243 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance d'adoption du présent projet de règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement ;

Considérant que la secrétaire-trésorière mentionne l'objet dudit projet de règlement et sa portée, séance tenante; modification sur les dispositions particulières des piscines résidentielles à la suite du décret 662-2021 modifiant la sécurité sur les piscines résidentielles. Une consultation publique concernant ce règlement aura lieu le 2 août 2021.

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le projet de règlement no 243 modifiant le règlement de zonage no 148 sur les dispositions particulières des piscines résidentielles.

**7. ADMINISTRATION**

---

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

**8. FINANCES**

---

06-07-21

**8.1 Comptes fournisseurs pour le mois de juin 2021**

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de juin 2021;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tel que certifié par la secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de juin 2021 totalisant la somme de 74 398,17 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 9.1 Rapport d'activités de la CAUCA pour juin 2021

Un total de 18 appels a été reçu pendant le mois de juin 2021 :

11	Médical
0	Accident
0	Alarme incendie
1	Fausse alarme
6	Divers
0	Travaux publics – urgence

#### Sûreté du Québec – Opération silencieux moto :

Le 24 juin dernier, de 11h00 à 15h00, s'est tenu à l'église de Tewkesbury, une opération concernant la conformité des équipements de moto. Quatre agents provenant de trois unités différentes (Poste autoroutier de la Capitale-Nationale, Bureau de la Coordination et du Soutien Opérationnel et MRC de la Jacques-Cartier) ont su allier leur force. L'opération a été un franc succès.

- Plus de 200 motos ont passé par le site.
- Une quarantaine de motos ont été interceptées et vérifiées.
- 16 constats d'infractions ont été émis pour de système d'échappement non conforme.

L'effet de dissuasion/prévention et visibilité a fait son œuvre. Une autre opération pourrait se tenir d'ici la fin de l'été.

07-07-21

### 9.2 Mise à jour de la liste des membres du Service de sécurité incendie

ATTENDU QUE les membres suivants ont quitté le service :

- Samuel Bergeron, préventionniste;
- Chloe Boyd;
- James Fortin McLean;
- Jérémie Wolsdorfer.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la liste suivante des membres du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>
Albert	Mario	Premier répondant/Pompier
Audet	Manon	Premier répondant
Bélanger	Luce	<b>Lieutenant</b> Premier répondant/Pompier
Bouché	Grégory	Premier répondant/Pompier en formation
Chartré	Martin	Premier répondant/Pompier en formation
Couture	Luc	Pompier
Duval	Maxime	Pompier en formation
Fortin	Maxime	Premier répondant/Pompier en formation
Gagné	Yann	<b>Lieutenant</b> Premier répondant/Pompier
Godin	Alexandre	Pompier en formation
Guay	Denys	Pompier
Hogan	David	Pompier
Kelly	Annie	Premier répondant

Lavallee	Emma	Premier répondant
Lavallée	Jean	Pompier
Lavallee	Stephen	<b>Directeur des opérations</b> Premier répondant/Pompier
Lavallee	Thomas	Premier répondant/Pompier
Lebel-Piché	Audrey	Premier répondant
Lupien	Éric	<b>Lieutenant en formation</b> Premier répondant/Pompier
McBain	Rodney	Premier répondant/Pompier
McCarthy	Stephen	<b>Directeur</b> Premier répondant/Pompier
Montgomery	Glen	<b>Directeur adjoint</b> Pompier
Montgomery	Neil	Pompier
Montpas	Alec	Pompier
Patenaude	Étienne	Premier répondant/Pompier
Plourde	Marc-David	Premier répondant/Pompier
Sauvageau	Jérôme	<b>Lieutenant</b> Premier répondant/Pompier
St-Onge	Félix-Olivier	Pompier en formation
Stairs	Jonathan	Premier répondant/Pompier
Stairs	MacKenzie	Premier répondant/Pompier en formation
Woodbury	Sandra	Premier répondant/Pompier

## 10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

### 10.1 Rapport du contremaître du Service des travaux publics – M. Dany Laberge

M. Dany Laberge fait un rapport verbal des activités du Service des travaux publics.

08-07-21

### 10.2 Programme Transportez Vert en collaboration avec Bornes Québec

ATTENDU QUE dans le cadre du *Programme Transportez Vert* du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles un remboursement de 50% est offert pour l'analyse de la flotte de véhicules et une analyse pour la mise à jour électrique des bâtiments pour la gestion d'énergie en vue de faire l'acquisition de véhicules électriques;

ATTENDU QUE l'objectif de cette analyse est de réduire les impacts sur l'environnement et d'encourager le développement durable;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la proposition de service de Bornes Québec au montant de 4 128,65 \$ incluant les taxes et incluant la subvention du MERN de 50% pour effectuer l'analyse des bâtiments, l'évaluation de la flotte de véhicules, l'élaboration d'un plan d'action, des croquis électriques et un plan d'installation.

## 11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### 11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois de juin 2021

Un total de 22 permis a été délivré pour le mois de juin 2021 :

3	Nouvelle résidence
2	Rénovation
2	Bâtiment complémentaire
5	Piscine
1	Clôture
5	Installation septique
3	Puits

1	Déblai/Remblai/murs
---	---------------------

### 11.2 Rapport de l'Inspecteur municipal – Stacy Gagné

M. Stacy Gagné fait un rapport verbal des activités du Service de l'urbanisme.

09-07-21

### 11.3 Dérogation mineure – lot 6 416 597

Cette dérogation mineure consiste à confirmer la délivrance d'un permis de construction où l'inclinaison de la résidence serait à 180 degrés par rapport à la rue alors que la réglementation permet une inclinaison maximale de 30 degrés.

ATTENDU QUE la future résidence se trouvera à plus de 15 mètres de hauteur par rapport à la résidence voisine;

ATTENDU QUE le voisin le plus proche se trouve à 150 mètres de la future construction;

ATTENDU QUE l'installation septique respecte la réglementation municipale et provinciale;

ATTENDU QUE la future résidence ne se verra pas de la rue Harvey ni du chemin Redmond;

ATTENDU QUE la raison de l'inclinaison de la résidence est de pouvoir profiter de l'énergie du soleil à son plein potentiel;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot pour le lot 6 416 597 du cadastre officiel de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour la construction d'une résidence unifamiliale avec un angle de 180 degrés par rapport à la rue, et ce, selon la recommandation du CCU.

10-07-21

### 11.4 Premier projet de résolution: Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – 2355, boulevard Valcartier – Vallée Jeunesse :

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement sur les Projets particuliers numéro 153 le 21 novembre 2007 ;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 153 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de projet particulier pour le lot 4 704 969 de Vallée Jeunesse par procuration des Frères Maristes;

ATTENDU QUE la demande vise à combler la perte des unités d'hébergement d'un de leur chalet en raison de la mérule pleureuse;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Gabriel-de-Valcartier suite à l'analyse du dossier recommande le projet au conseil sans modification;

ATTENDU QUE ce règlement a été soumis à la consultation prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le présent projet de résolution soit adopté selon les dispositions ci-dessous mentionnées :

#### 1. Territoire d'application

La présente résolution s'applique au lot 4 704 969 du cadastre du Québec situé dans la zone P-3.

## 2. Autorisation usage

Malgré le règlement de zonage en vigueur, sont autorisés sur le lot identifié au paragraphe 1, les usages de location de mini-chalets et de dômes avec installation d'un bloc sanitaire pour desservir les usagers de la propriété.

## 3. Conditions

- a) Un maximum de 4 dômes, de 6 mini-chalets et d'un bloc sanitaire sont autorisés;
- b) Implantation des bâtiments :
  - a. Les futures installations devront être installées telles que le plan remis au conseil lors de la demande;
  - b. Aucun bâtiment ne devra se trouver dans la bande riveraine;
  - c. Les bâtiments n'auront pas l'obligation de respecter les 30 degrés d'inclinaison par rapport à la rue comme demandé dans le règlement de zonage;
  - d. Les bâtiments ne devront pas être visibles de la rue;
  - e. Des arbres devront être plantés tout autour des bâtiments pour créer de l'intimité et densifier le couvert végétal;
- c) Dômes:
  - a. Concept d'habitation 4 saisons comprenant une structure métallique recouverte de toile et/ou de plastique transparent;
  - b. Les dômes auront un maximum de 20 pieds de diamètre;
  - c. Ils seront isolés pour utilisation 4 saisons;
  - d. Traitement ignifuge sur l'ensemble du revêtement extérieur;
  - e. Possède des commodités pour la location;
- d) Mini-chalets :
  - a. Superficie de 12X16 pieds (intérieur) avec toiture 2 versant cathédrale;
  - b. Un étage;
  - c. Isolés pour utilisation 4 saisons;
  - d. Finition en bois naturel;
  - e. Un maximum de 6 personnes par chalets;
- e) Bloc sanitaire :
  - a. Implantation maximale au sol de 761.86 pieds<sup>2</sup>;
  - b. Revêtement extérieur en bois et en Canoxel;
- f) Vallée Jeunesse devra avoir en sa possession tous les certificats d'autorisation nécessaire du ministère de l'Environnement pour l'installation septique et le puits qui desservira le bloc sanitaire.
- g) Les infrastructures devront être accessibles en tout temps par le Service de sécurité incendie et tout autre service (ambulance, policier, etc.);
- h) Une signalisation directionnelle claire devra être installée sur la propriété pour faciliter une intervention rapide sur le site.

11-07-21

### 11.5 Demande de prolongation de délai pour le démantèlement du site de Barkskins sur les lots 2 196 997, 2 197 002, 3 358 692 et 6 102 365

ATTENDU QU'une demande d'usage conditionnel temporaire sur les lots 2 196 997, 2 197 002, 3 358 692 et 6 105 365 a été accordée le 3 juin 2019 concernant un décor pour un plateau de tournage;

ATTENDU QUE le projet temporaire était d'une durée d'un an;

ATTENDU QUE le projet n'a pas fait l'objet d'un renouvellement;

ATTENDU QUE le tournage de la télésérie Barkskins est définitivement terminé et que Terrassement McKinley a demandé un délai pouvant aller jusqu'au 31 août 2021 pour réaliser le démantèlement du site;

ATTENDU QU'en date du 5 octobre 2020 un délai jusqu'au 30 juin 2021 avait été accordé (résolution 091020) pour le démantèlement complet du site;



ATTENDU QUE les bâtiments sur le site ont été vendus et que les délais de démantèlement et de déménagement de ceux-ci sont plus longs que prévu;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallée

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser un délai supplémentaire jusqu'au 30 septembre 2021 pour le démantèlement du site de Barkskins sur les lots 2 196 997, 2 197 002, 3 358 692 et 6 105 365.

12-07-21

**11.6 Dossier 200-17-031544-208 Cour supérieure – lot 3 982 090**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le Maire Brent Montgomery et la directrice générale, Mme Heidi LaFrance, à signer la transaction pour le dossier de Cour supérieure no 200-17-031544-208 concernant le lot 3 982 090.

**12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

**12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge**

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

13-07-21

**12.2 Demande de financement dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) – Programme Accès-Loisirs Aînés**

ATTENDU QUE grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS), considérant le contexte d'urgence actuel dû à la pandémie et ses conséquences sur la santé des personnes âgées, cet appel de projets vient soutenir les municipalités qui souhaitent améliorer, maintenir ou développer les services offerts aux aînés en saines habitudes de vie, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser Pamala Laberge, directrice du service des Sports, loisirs, culture et vie communautaire, à signer au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel à projets.

Résumé du Programme Accès-Loisirs Aînés Saint-Gabriel-de-Valcartier : Un seul abonnement annuel, 1 seul coût d'inscription, donnant droit de participer à tous les loisirs offerts pour cette clientèle de 50 ans et plus. Ainsi, nous voulons aussi bonifier l'offre présente en ajoutant des cours de Yoga, de Stretching, de danse en ligne et de peinture, afin de rejoindre plus d'intérêts différents. Nous voulons aussi offrir des cafés-causeries qui sur différents sujets qui touchent les personnes âgées ainsi que 2 activités sociales annuellement pour tous les abonnés, ce qui nous permettra d'avoir un contact visuel avec nos aînés qui sont plus isolés et constater leur état de santé physique et psychologique.

**13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX**

---

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 16 juin 2021. Une séance extraordinaire s'est également tenue le 30 juin 2021.

**Dépôt différé du rôle triennal 2022-2023-2024 :**

Étant donné que le Groupe Altus, organisme responsable de l'évaluation, est dans l'impossibilité de déposer le rôle pour certaines villes ou municipalités de la MRC, dont Saint-Gabriel-de-Valcartier avant le 15 septembre 2021, il sera demandé au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une prolongation du délai afin qu'il puisse déposer leur rôle triennal 2022-2023-2024 au plus tard le 31 octobre 2021.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 25 août 2021 à 19h.

**14. AFFAIRES DIVERSES**

---

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 20.

---

Brent Montgomery  
Maire

---

Heidi Lafrance  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

*Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*